

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✔ Maîtriser le cadre juridique applicable en matière de négociations obligatoires
- ✔ Mettre à jour ses connaissances suite aux Ordonnances Travail
- ✔ Être en capacité de mettre en œuvre les négociations obligatoires dans son entreprise

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie 1 - Cadrage juridique

Contours de l'obligation et principes applicables, entreprises assujetties, présence d'un DS, les thèmes à traiter dans la négociation, information du CSE, mesures unilatérales interdites, périodicité

Partie 2 - Mise en œuvre de la négociation

Thématiques de la négociation obligatoire, le déroulement de la négociation, issue de la négociation (conclusion d'un accord ou rédaction d'un PV de désaccord)

Partie 3 - Conclusion d'un accord d'adaptation des négociations obligatoires

Ce qui peut être négocié (calendrier, périodicité, durée), contenu de l'accord

Partie 4 - Atelier pratique : travail à partir d'un accord type

RC.3 - DÉLÉGUÉ SYNDICAL ET PILOTAGE DES NÉGOCIATIONS OBLIGATOIRES D'ENTREPRISE

Publics et prérequis

Personnes en charge de la fonction RH

Aucun prérequis

Intervenants

Juristes en droit social

Consultants RH

Modalités

Intra sur-mesure ou interentreprises

Présentiel : 14 heures

Distanciel : 14 heures

Blended Learning : 14 heures

Tarifs

Inter

625€ HT /jour/personne

Intra (jusqu'à 12 personnes)

Sur demande

Demander un devis